



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-725-994 du 05/12/16

ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET ITRF - FIXATION D'OBJECTIFS POUR LES AGENTS AFFECTES AU 1ER SEPTEMBRE 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Dossier suivi par : Mme MISERY, chef du bureau 3.01 pour les AAE, SAENES, ADJAENES, personnels techniques (médicaux-sociaux), ATEE hors EPLE, contractuels en CDI - Mme QUARANTA, chef du bureau 3.02 pour les ITRF - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel: ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

1/ ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2015-2016 : 2ème RAPPEL

Les campagnes 2015-2016 d'entretiens professionnels ATSS et ITRF ont été mises en place par la circulaire rectorale publiées au bulletin académique n° 703 du 2 mai 2016.

L'échéance pour la transmission au rectorat des **comptes rendus d'entretien professionnel pour tous les corps ATSS et ITRF** était fixée au 8 juillet 2016 au plus tard.

Un rappel a été effectué via le bulletin académique n° 713 du 29 août 2016 demandant le retour des documents manquants pour le 16 septembre 2016 dernier délai.

A ce jour et malgré ce rappel, de nombreux comptes rendus d'entretien professionnel ne sont pas parvenus à la DIEPAT. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les adresser le **plus tôt possible et au plus tard le 16 décembre 2016 à la DIEPAT au rectorat.**

2 / AGENTS AFFECTES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016 : FIXATION D'OBJECTIFS (ANNEXE)

Lors des entretiens professionnels vous avez fixé des objectifs aux agents placés sous votre autorité. La définition des objectifs est un acte managérial important qui permet d'organiser le travail, de prioriser, de déléguer et donc de responsabiliser les agents en leur donnant une marge d'autonomie dans la mise en œuvre de leurs missions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir programmer un entretien avec les agents affectés dans votre établissement ou service au 1^{er} septembre 2016 à la suite d'une mutation, réintégration ou première affectation,

avant le 16 décembre 2016,

afin de formaliser leurs objectifs à l'aide de l'imprimé ci-joint en annexe.

La fixation des objectifs est l'occasion après deux mois de fonctionnement de faire le point avec l'agent sur ses missions et son intégration dans l'établissement ou le service, et sur sa fiche de poste.

La réalisation des objectifs ainsi fixés sera évaluée lors de l'entretien professionnel qui se déroulera en fin d'année scolaire.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

AGENTS AFFECTÉS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016 : FIXATION D'OBJECTIFS ANNEE 2016-2017

AGENT	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage : Nom de famille : Prénom : Date de naissance : Corps-grade : Echelon : date de promotion dans l'échelon : .../.../....	Nom : Prénom : Corps-grade : Intitulé de la fonction : Structure :

1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

<ul style="list-style-type: none"> - structure : - intitulé du poste : - emploi type (cf REME ou REFERENS) : - positionnement du poste dans la structure : - quotité d'affectation :

2- OBJECTIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 – PRISE DE POSTE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

<u>Objectifs fixés pour l'année scolaire en cours (2016-2017)</u>	
a. Objectifs d'activités attendus : <ul style="list-style-type: none"> • • • • • 	
b. Démarche envisagée et moyens à prévoir dont la formation pour faciliter l'atteinte des objectifs <ul style="list-style-type: none"> • • • 	
A..... le	
Signature de l'agent	Signature de l'autorité hiérarchique

Cette fiche ne concerne que les agents qui ont pris leur poste au 1^{er} septembre 2016.

A retourner à la DIEPAT secrétariat pour le lundi 30 janvier 2017